

# DEVIS FORMATION- TARIF INDIVIDUEL

## DIPLOME D'ETAT AIDE-SOIGNANT 2024-2025

NIVEAU 4

RNCP : 35 830

### IFAS- Institut Supérieur Clorivière

Devis de formation menant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour un parcours complet.

<u>Coût de la formation ITC</u> (Organisme non assujetti à la TVA)	<b>4490,00</b> Euros
Nombre d'heures d'enseignement dont :	<b>1540</b> heures
✓ Enseignement en Institut de Formation	770 heures
✓ Enseignement en stage clinique	770 heures
Début de la formation	<b>26 août 2024</b>
Fin de la formation	<b>18 juillet 2025</b>
Numéro déclaration d'existence	75 11 552 63 75
Numéro SIRET :	419 684 725 00023

#### Modalités de paiement :

ARRHES à verser à l'inscription <sup>(1)</sup>	<b>980 €</b>
Solde en 1 ou en 3 versements <sup>(2)</sup>	<b>3510 €</b> (1170 € x 3)
<b>9 mensualités d'octobre à juin</b> <sup>(2)</sup>	<b>390€ x 9</b>

<sup>(1)</sup> Versement d'arrhes :

⊗ **Attention ! en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE.**

<sup>(2)</sup> Le solde des frais de la formation est à régler :

\*Soit en 1 ou 3 versements égaux par chèques. Ces chèques, à adresser à l'ordre de l'Institut Supérieur Clorivière, sont à remettre en début d'année et seront encaissés respectivement le 15 décembre 2024, le 15 mars et le 15 juin 2025.

\*Soit par virement (voir RIB page suivante) en une fois ou en 3 fois, à effectuer le 15 décembre 2024, le 15 mars et le 15 juin 2025

\*Soit en 9 prélèvements mensuels qui auront lieu le **7** de chaque mois d'octobre 2024 à juin 2025

# DEVIS FORMATION- TARIF INDIVIDUEL

**Attention** : en cas de rétractation et de désistement de l'apprenant, passé un délai de 7 jours ouvrés après son entrée en formation, tout mois de formation débuté sera dû ainsi que 25 % du solde du coût de la formation.

Dans une condition de réciprocité, s'il devait être mis un terme à la formation de l'apprenant en cas de motifs légitimes et impérieux liés à un désengagement de l'établissement, les sommes avancées, déduites des arrhes versées au moment de l'inscription, seraient reversées au stagiaire.

Cette condition serait nulle et non avenue en cas de rupture de contrat liée à un motif disciplinaire.

Tout versement émis par une société est strictement interdit par la loi, cela étant considéré comme étant un abus de bien social.

## *Coordonnées bancaires de l'établissement pour les virements*

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque <b>10278</b>	Guichet <b>06042</b>	N° compte <b>00021330001</b>	Clé <b>57</b>	Devise <b>EUR</b>	Domiciliation <b>CCM PARIS 12/20 ST MANDE MARAICH</b>
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)			
<b>FR76</b>	<b>1027 8060 4200 0213 3000 157</b>	<b>CMCIFR2A</b>			
Domiciliation CCM PARIS 12/20 ST MANDE MARAICH 120 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS		Titulaire du compte (Account Owner) INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE 119 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS			
☎ 0 820 09 98 83 (Service 0,12 €/min + prix appel)					
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

**Merci de préciser les nom, prénom et intitulé de formation dans le libellé de vos virements.**

Les frais de tenues de stages à titre individuel (non compris) : pour information : 57 € à régler au mois de septembre 2024.

Fait à Paris, le 18 mars 2024.

Cécile DUPUY-DAVIES  
Directrice IFAS/IFAP

